



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 mai 2022 à 19 h  
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville  
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement  
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

\_\_\_\_\_

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h.

\_\_\_\_\_

**MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE**

Mme La mairesse commence par l'annonce en lien avec le REM de l'Est et encourage la mobilisation des citoyens de RDP lors des prochaines consultations.

Elle enchaîne avec l'annonce de la création d'un boisé nourricier au parc Médéric-Archambault et d'un contrat en ce sens qui sera octroyé durant la séance du CA.

Le parc Saint-Joseph et son aire de jeu inclusive figurent à titre de finalistes au prix ESTim de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal et le mérite Ovation municipale de l'UMQ.

Elle termine sur le projet Biquette qui reprend cette année et des bénévoles sont recherchés pour la garde des moutons.

\_\_\_\_\_

**CA22 30 05 0093**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2022 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

\_\_\_\_\_

CA22 30 05 0094

### APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2022, à 19 h, ainsi que du procès-verbal de correction daté du 27 avril 2022.

ADOPTÉ

10.03

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une question sur les autobus navettes Or pour les personnes âgées sur le boulevard Gouin.
- Une question sur la sécurité des piétons et le marquage sur le boulevard Gouin.
- Une question sur la sécurité et le besoin d'un feu de circulation à l'intersection du boulevard Perras et de la rue Gilbert-Barbier.
- Trois questions sur la voie réservée des autobus sur le boulevard Maurice-Duplessis entre la rue Pierre-Baillargeon et la 41e avenue.
- Une question sur la sécurité routière sur la rue Charles-Renard et un commentaire sur l'éclairage public, sur le nettoyage et le déneigement des rues.
- Une question sur la détection des polluants aériens - système de détection de l'arsenic à Pointe-aux-Trembles.
- Une question sur l'aménagement du Vieux Pointe-aux-Trembles.
- Une question sur la sécurité des piétons sur le boulevard Gouin.
- Une question sur l'enlèvement des débris.
- Une question sur les opérations radars.
- Une question sur les jeux d'eau dans les parcs.
- Une question sur les bancs dans le parc de friche ferroviaire.

---

### PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** commence en se réjouissant par l'annonce du REM de l'Est. Il enchaîne avec l'importance d'un aménagement sur le boulevard Gouin. Il termine en souhaitant une bonne fête des mères.

**Madame la conseillère Virginie Journeau** commence par encourager à écouter un livre audio de Serge Bouchard. Elle enchaîne sur un événement au marché public encourageant sur l'agriculture urbaine. Elle termine en souhaitant une bonne fête des mères.

**Madame la conseillère Marie-Claude Baril** invite les citoyens à profiter des parcs de l'arrondissement et encourage les ménages éco responsables tout en annonçant la collecte des résidus verts.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** commence en invitant les citoyens à se procurer la programmation culturelle. Elle fait l'annonce de quelques événements culturels dans l'arrondissement. Elle enchaîne sur le REM en insistant que RDP doit avoir sa station. Elle termine en souhaitant une bonne fête des mères.

**Madame la conseillère Daphney Colin** commence par le projet de jeunes marins urbains et l'annonce d'une contribution financière qui sera votée au courant de la séance. Elle enchaîne sur l'annonce du projet du REM. Elle termine en souhaitant une bonne fête des mères.

**Madame la conseillère Lisa Christensen** souligne la reconduction du mandat et la nomination d'un nouveau membre au CCU. Sur un autre sujet, elle encourage les opérations de nettoyage des berges et la Maison de la Culture est à la recherche de bénévoles tout en créant des œuvres avec les déchets récoltés. Elle termine en souhaitant une bonne fête des mères.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Une pétition est déposée par monsieur Fabrizio Solomita en lien avec sa demande concernant la navette Or pour les personnes âgées sur le boulevard Gouin.

Madame Julia Primeau a déposé des commentaires en lien avec sa demande concernant la sécurité des piétons sur le boulevard Gouin.

Monsieur Mahmoud Cherrat a déposé des photos en lien avec sa demande concernant la sécurité routière sur la rue Charles-Renard, l'éclairage public, nettoyage et le déneigement des rues.

---

## CA22 30 05 0095

### **MOTION - RECONNAISSANCE - SOULIGNER - L'EXCELLENCE - JULIEN CHARBONNEAU - ARTISTE ÉMERGENT - POINTE-AUX-TREMBLES - S'ÉTANT DÉMARQUÉ À STAR ACADEMIE**

ATTENDU QUE le concours Star Académie 2022 s'est tenu du 30 janvier au 24 avril dernier;

ATTENDU QUE 15 artistes de la relève ont participé à ce concours;

ATTENDU QUE Julien Charbonneau, citoyen de Pointe-aux-Trembles, a su s'y démarquer par la maîtrise de sa voix, par son soul et par sa grande sensibilité;

ATTENDU QUE cet artiste émergent a su démontrer sa persévérance et ses qualités humaines, faisant de lui un modèle pour les jeunes de Pointe-aux-Trembles;

ATTENDU QUE ce jeune auteur-compositeur interprète a fait naître un sentiment de fierté dans la communauté de Pointe-aux-Trembles et est voué à un avenir prometteur;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin  
Madame la conseillère Lisa Christensen,  
Madame la conseillère Virginie Journeau,  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles félicite Julien Charbonneau pour ses performances exceptionnelles et inspirantes à Star Académie et lui souhaite beaucoup de succès dans sa carrière future.

ADOPTÉ

15.01

---

## CA22 30 05 0096

### **OCTROYER - URBEX CONSTRUCTION INC. - CONTRAT - RECONSTRUCTION - PASSERELLE - PARC ST-VALÉRIEN - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-20 (6 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Urbex Construction Inc., le contrat pour la reconstruction de la passerelle du parc St-Valérien, au prix de sa soumission, soit au montant de 213 329,21 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-20 (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 249 162,13 \$ taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De ne pas procéder à l'évaluation de rendement de l'entreprise Urbex construction Inc.

ADOPTÉ

20.01 1226183007

---

**CA22 30 05 0097**

**OCTROYER - ENTREPRISES ROSENEIGE INC - CONTRAT - AMÉNAGEMENT - HAIE BRISE-VENT - PARC MÉDÉRIC-ARCHAMBAULT - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-06 (3 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises Roseneige inc. le contrat pour l'aménagement d'une haie brise-vent au parc Médéric-Archambault, au prix de sa soumission, soit au montant de 328 253,63 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-06 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 351 231,38 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de la firme Les Entreprises Roseneige inc.

ADOPTÉ

20.02 1226183006

---

**CA22 30 05 0098**

**OCTROYER - ENTREPRISES ROSENEIGE INC. - CONTRAT - FOURNITURE - PLANTATION - ARROSAGE - ENTRETIEN - 350 ARBRES PUBLICS 2022-2025 - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-15 (3 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Entreprises Roseneige, le contrat pour la fourniture et la plantation de 350 arbres en 2022, de leur arrosage et entretien pour les années 2022 à 2025 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant total de 410 374,52 \$, taxes incluses. Appel d'offre public numéro PARC22-15;

D'autoriser une dépense totale de 443 204,48 \$ taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Les Entreprises Roseneige.

ADOPTÉ

20.03 1226183013

---

**CA22 30 05 0099**

**OCTROYER - GBI EXPERTS-CONSEILS INC. - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAUX - RÉFECTION ET MISE AUX NORMES - PISCINE - PATAUGEOIRE - PARC SAINT-GEORGES (776) - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM.SP22-03 (2 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à la firme GBI Expert-Conseil inc., le contrat de services professionnels pour les travaux de mise aux normes et la réfection de la piscine et pataugeoire du parc St-Georges (776) de l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 325 271,23 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP22-03;

D'autoriser une dépense de 471 643,28 \$, taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation de rendement de la firme GBI Expert-Conseil inc.

ADOPTÉ

20.04 1227288002

---

**CA22 30 05 0100**

**OCTROYER - ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LTEE. - CONTRAT - MISE EN ÉTAT - CERTAINES INSTALLATIONS - ARÉNA - RODRIGUE-GILBERT - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM22-04 (7 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Roland Grenier Construction Ltee., le contrat pour la mise en état de certaines installations à l'aréna Rodrigue-Gilbert, au prix de sa soumission, soit au montant de 142 164,29 \$, taxes incluses. Appel d'offres public IMM22-04 (7 soumissionnaires);

De procéder à une évaluation de rendement de la firme;

De demander au comité exécutif d'autoriser une dépense de 184 813,57 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centrale;

Cette dépense est assumée par la division de la gestion immobilière et de l'exploitation des bâtiments spécialisées - Région Est.

ADOPTÉ

20.05 1227829001

---

**CA22 30 05 0101**

**OCTROYER - CONSTRUCTION LAROTEK INC. - CONTRAT - TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - CONSTRUCTION DE SAILLIES - DIVERSES RUES - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING22-03 (4 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Larotek, le contrat pour des travaux de voirie dans le cadre du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière et construction de saillies dans diverses rues de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 605 642,31 \$ taxes incluses. Appel d'offres numéro ING22-03 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense totale de 651 065,49 \$ incidences, contingences et taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est financée à 100 % par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Construction Larotek inc.

ADOPTÉ

20.06 1224281014

---

**CA22 30 05 0102**

**RATIFICATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - ARIUM DESIGN - SERVICES PROFESSIONNELS - DESIGN INDUSTRIEL ET INGÉNIERIE - APPEL D'OFFRE SUR INVITATION NUMÉRO PRO-DBP-19-01**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 2 776,65 \$ taxes incluses, au contrat accordé à la firme Arium design, pour les services professionnels en design industriel et ingénierie, faisant passer la valeur totale du contrat à 41 862,40 \$ taxes incluses. Appel d'offres sur invitation numéro PRO-DBP-19-01;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.07 1198330001

---

**CA22 30 05 0103**

**INTERVENTION - SOUS-LOCATION - ENTRE - ORGANISME - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES (SRLPAT) - CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CIUSSS) DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL - LOCATION - LOCAUX - PÉRIODE - 10 ANS - 1ER JUIN 2022 AU 30 MAI 2032**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'intervenir à la sous-location entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la sous-location de locaux pour une période d'une durée de 10 ans, soit du 1er juin 2022 au 30 mai 2032.

D'autoriser Madame Valérie Laforest, Directrice culture, sports, loisirs et développement social à signer l'Intervention au nom de l'Arrondissement.

De s'engager à respecter les clauses auprès du CIUSSS au-delà du règlement d'occupation du domaine public.

ADOPTÉ

20.08 1221609001

---

### **CA22 30 05 0104**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTE - BIQUETTE-ÉCOPÂTURAGE - PROJET PILOTE - ÉCOPÂTURAGE « LES PRAIRIES DE BIQUETTE » - 5 JUIN AU 24 JUILLET 2022 - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente de 23 000 \$ à l'organisme « Biquette-Écopâturage », pour la réalisation du projet pilote « Les prairies de Biquette » du 5 juin au 24 juillet 2022;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et «Biquette-Écopâturage», établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.09 1224281008

---

### **CA22 30 05 0105**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTE - ORGANISME - JEUNES MARINS URBAINS - SOUTIEN - RÉALISATION - PROJETS CAMP DE VOILE-AVIRON - JEUNES - 10 ET 14 ANS - JOURNÉES D'INITIATION GRATUITES EN VOILE-AVIRON (AIME TON FLEUVE) - PÉRIODE ESTIVALE 2022 - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION - VIREMENT DE CRÉDIT**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'approuver une contribution financière non récurrent de 15 000 \$ à l'organisme Jeunes Marins Urbains afin de soutenir la réalisation du projet Camp de voile-aviron pour les enfants de 10 à 14 ans et dans le cadre des journées d'initiation gratuites Aime ton fleuve en voile-aviron, durant la période estivale 2022.

D'approuver un projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.10 1228559001

---

**CA22 30 05 0106**

**OCTROYER - CONVENTION DE SERVICES - ORGANISME NATURE-ACTION QUÉBEC - PROJET - STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION - GESTION DES MILIEUX NATURELS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION - 3 MAI AU 31 DÉCEMBRE 2022 - AUTORISER - VIREMENTS DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de services avec l'organisme sans but lucratif, Nature-Action Québec, pour un projet de stratégie et plan d'actions en gestion des milieux naturels pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dont la réalisation est prévu du 3 mai au 31 décembre 2022;

D'approuver le projet de convention de services entre la Ville de Montréal et cet organisme;

D'autoriser une dépense de 98 970 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.11 1226183014

---

**CA22 30 05 0107**

**APPROBATION - CONVENTION - PRÊT - INTERVENIR - VILLE DE MONTRÉAL - ORGANISME - MARCHÉS PUBLICS - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PROJET - KIOSQUE - ALIMENTAIRE ESTIVAL - PARC - FORT-DE-POINTE-AUX-TREMBLES - DURÉE MAXIMALE - 6 MOIS - ÉDICTION - ORDONNANCES**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour des fins du projet de kiosque alimentaire estival dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 14 mai au 30 novembre 2022;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA22-(B-3)-002 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 14 mai au 30 novembre 2022, du lundi au dimanche, de 7:00 h à 23:00 h;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA22-(P-1)-002 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi

que de consommer des boissons alcooliques, dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 14 mai au 30 novembre 2022, du lundi au dimanche, de 7:00 h à 23:00 h;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315)), l'ordonnance numéro OCA22-(RCA09-Z01)-002 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 14 mai au 30 novembre 2022, du lundi au dimanche, de 7:00 h à 23:00 h.

ADOPTÉ

20.12 1221227003

---

#### **CA22 30 05 0108**

**ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RESSOURCES HUMAINES - MARS 2022 - RESSOURCES FINANCIÈRES - 26 FÉVRIER AU 25 MARS 2022 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ENTRE ACTIVITÉS - MARS 2022 - DÉPÔT - LISTE - TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE EFFECTUÉES - MARS 2022**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de mars 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 26 février au 25 mars 2022;

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de mars 2022 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de mars 2022.

ADOPTÉ

30.01 1222468003

---

#### **CA22 30 05 0109**

**DÉPOSER - COMITÉ EXÉCUTIF - BILAN ANNUEL - DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2021 - RAPPORT - EXERCICE DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES - 15 MARS 2022 - RAPPORT SEMESTRIEL - ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE - 15 MARS 2022 - RELATIFS - EXERCICE DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES - CONCERNANT - GESTION - MATIÈRES RÉSIDUELLES - PAR - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2021, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2022 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2022.

ADOPTÉ

30.02 1227960007

---

**CA22 30 05 0110**

**PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS - 31 MARS 2022 - PROJETÉS - 31 DÉCEMBRE 2022 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ÉTAT - REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 MARS 2022 - COMPARÉ AVEC LE 31 MARS 2021**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 mars 2022, projetés au 31 décembre 2022;

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 mars 2022 comparé au 31 mars 2021.

ADOPTÉ

30.03 1227960004

---

**CA22 30 05 0111**

**ACCEPTER - VERTU - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, C. C-11.4) - OFFRE - SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICE DE LA CULTURE - PRISE EN CHARGE - PROCESSUS D'ACQUISITION - NOUVELLES OEUVRES D'ART PUBLIC DE LA COLLECTION MUNICIPALE - 3 ANS - SE TERMINANT - 23 AOÛT 2024**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accepter en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période de 3 ans se terminant le 23 août 2024.

ADOPTÉ

30.04 1225313002

---

**CA22 30 05 0112**

**MODIFIER - LISTE - RUES - FAISANT PARTIE - RAAV - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - DOS D'ÂNE - PRIS EN CHARGE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ., C. C-11.4) - INCLURE - SEGMENT - RUE BUREAU - ENTRE - 92E AVENUE ET LA 100E AVENUE**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de modifier la liste de rues faisant partie du RAAV où des travaux de construction de dos d'âne seront pris en charge par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour inclure le segment de la rue Bureau, entre la 92e Avenue et la 100e Avenue.

ADOPTÉ

30.05 1224281003

---

**CA22 30 05 0116**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTÉ - ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES (ABAPAT) - FORME - GRATUITÉ DE PRÊT DE MATÉRIEL ET D'INSTALLATIONS - SAISON 2022**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière non-récurrente à l'Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT), sous la forme de gratuité de prêt de matériel et d'installations pour la saison 2022, en permettant à l'organisme d'utiliser le parc Clémentine-De La Rousselière pour l'organisation des parties des Jets Legend et des Orioles de Montréal.

ADOPTÉ

30.06 1224489001

---

**CA22 30 05 0117**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES SUIVANTS - CSSPI POUR ET AU NOM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON - CÉGEP MARIE-VICTORIN - CLUB D'ÂGE D'OR BUTTERFLY RDP - CLUB OPTIMISTE MONTRÉAL-COLOMBO - ENGLISH MONTREAL SCHOOL BOARD - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - À INITIATIVE 1,2,3 GO! RDP - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL - CONFÉRENCE SAINT-ENFANT-JÉSUS - CERCLE DE L'AMITIÉ ST-ENFANT-JÉSUS - POUR - ORGANISATION DE LEUR ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 200 \$ au CSSPI pour et au nom de l'École secondaire Daniel-Johnson, pour leur Gala Méritas qui se tiendra le 2 juin 2022.
- 300 \$ au Cégep Marie-Victorin, pour la soirée annuelle de Mérite Scolaire qui se tiendra le 18 mai 2022.
- 500 \$ au Club d'Âge d'Or Butterfly RDP pour la tenue d'activités estivales.
- 500 \$ au Club Optimiste Montréal-Colombo pour la tenue du Tournoi de golf qui se tiendra le 17 juillet 2022.
- 300 \$ au English Montreal School Board pour la soirée de Remise de bourses qui se tiendra le 26 mai 2022.
- 1 300 \$ au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour la tenue d'une soirée de Remise de bourses qui se tiendra le 27 mai 2022.
- 1 000 \$ à Initiative 1,2,3 Go! RDP pour la 19e Édition de la fête de la famille à RDP le 11 juin 2022.
- 500 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul – Conférence Saint-Enfant-Jésus pour permettre une aide alimentaire pour les personnes moins nanties de notre secteur Pointe-aux-Trembles.
- 300 \$ au Cercle de l'Amitié St-Enfant Jésus pour la tenue d'une soirée dansante le 21 mai 2022.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.07 1224860006

---

**CA22 30 05 0118**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RCA09-Z01-045**

Madame Lisa Christensen conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-Z01-045 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à créer les zones 618 et 619 à même une partie de la zone 380 et à autoriser la classe d'usages « P1 – Institutions locales » dans la zone 492 » - District de Rivière-des-Prairies.

40.01

---

**CA22 30 05 0119**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-045**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-045 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à créer les zones 618 et 619 à même une partie de la zone 380 et à autoriser la classe d'usages « P1 – Institutions locales » dans la zone 492 » - District de Rivière-des-Prairies.

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 31 mai 2022, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1226425003

---

**CA22 30 05 0120**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-140**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 avril 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-140 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment à usage industriel situé au 11825, avenue J.-J.-Joubert, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement pour cet établissement, sur le lot 1 075 849 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 31 mai 2022, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1225270002

---

À 20 h 58, la mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois suspend la séance.

À 20 h 59, la mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois reprend la séance.

---

**CA22 30 05 0121**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-141**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 8 avril 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-141 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel projeté aux 14700 et 14750, rue Bernard-Geoffrion, sur le lot projeté portant le numéro 6 737 355 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 31 mai 2022, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.04 1223469007

---

**CA22 30 05 0122**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 28 AVRIL 2022 - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-138**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 avril 2022, relativement au premier projet de la résolution numéro PP-138 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projeté au 7077, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 1 057 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.05 1223469004

---

**CA22 30 05 0123**

**ADOPTION - AVEC MODIFICATION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-138**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande à être autorisé la construction d'un bâtiment commercial au 7077, boulevard Henri-Bourassa Est, dans le district de Rivière-des-Prairies;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 5 avril 2022 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation en date du 28 avril 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le second projet de la résolution numéro PP-138 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projeté au 7077, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 1 057 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.06 1223469004

---

## **CA22 30 05 0124**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-043**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 8 mars 2022

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 8 mars 2022 ainsi que l'adoption d'un second projet de règlement le 5 avril 2022, suite à la tenue d'une consultation publique écrite;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant le numéro 2021-054, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), le conseil d'arrondissement a soumis le projet de règlement à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la publication d'un avis public à cet effet

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique écrite, d'une durée de 15 jours, publié dans les journaux Métro de Rivière-des-Prairies et Métro de Montréal-Nord, éditions du 15 mars 2022, ainsi que dans les journaux Métro de Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est et Métro de Anjou et Mercier éditions du 16 mars 2022, et publié sur le site web de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-043 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne le nombre d'étages maximal pour la zone 209, certaines saillies, les quais de chargement et les matériaux de façade pour les bâtiments institutionnels ».

ADOPTÉ

40.07 1226425002

---

**CA22 30 05 0125**

**ADOPTION - AVEC MODIFICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA21-30102-1**

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 5 avril 2022 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA21-30102-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) ».

ADOPTÉ

40.08 1214860007

---

**CA22 30 05 0126**

**PIIA - 12746, RUE NOTRE-DAME EST - LOT NUMÉRO 1 503 744 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 13 décembre 2021,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à un changement d'enseigne sur le site du commerce situé au 12746, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 503 744, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies.

D'approuver les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 12 novembre 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003056167.

ADOPTÉ

40.09 1219259004

---

**CA22 30 05 0127**

**APPROBATION - RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS -  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2022 -  
ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'approuver et de ratifier la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2022.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(C-4.1)-006-A** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA22-(B-3)-001-A** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-1)-001-A** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA09-Z01)-001-A** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-3)-001-A** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.10 1222971001

---

**CA22 30 05 0128**

**TITULARISATION - VINGT EMPLOYÉS - AUXILIAIRES - COLS BLEUS - EN VUE - PERMANENCE -  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - CADRE -  
COMPLEMENT - POSTES - RATTACHÉS - AUGMENTATION - PLANCHER D'EMPLOI - PRÉVUE -  
CONVENTION COLLECTIVE 2018-2024 - EMPLOYÉS - COLS BLEUS - VILLE DE MONTRÉAL.**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de vingt employés auxiliaires cols bleus en vue de la permanence à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre du comblement des postes rattachés à l'augmentation du plancher d'emploi, prévue à la convention collective 2018-2024 des employés cols bleus de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ

50.01 1226461001

---

**CA22 30 05 0129**

**RENOUVELLEMENT - MANDAT - MEMBRE SIÉGEANT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - NOMINATION - NOUVEAU - MEMBRE SIÉGEANT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De renouveler le mandat de Monsieur Jean Lanthier, citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux ans à compter du 3 mai 2022 jusqu'au 2 mai 2024.

De nommer, Madame Dominique Jean, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux ans à compter du 3 mai 2022 jusqu'au 2 mai 2024, en remplacement de madame Sandra Simonetti.

ADOPTÉ

51.01 1223971003

---

**CA22 30 05 0130**

**LEVÉE - SÉANCE**

À, 21 h 02,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

Me Joseph Araj  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2022.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

---

Me Joseph Araj  
Secrétaire d'arrondissement